

milieux, de détruire son œuvre, œuvre de vie par excellence et de survie pour les Canadiens de langue française...

M. Courtemanche: L'honorable député parle-t-il du R. P. Lévesque alors qu'il était professeur et qu'il préconisait la doctrine du crédit social?

M. Arsenault: Je parle du R. P. Lévesque depuis sa naissance jusqu'à ce jour, parce que c'est un homme qui se tient debout et qui ne se pliera pas plus aux exigences du député de Labelle qu'aux menaces du premier ministre de la province de Québec.

Je termine en affirmant qu'on attaque le R. P. Lévesque dans le seul et unique dessein de diminuer l'estime et l'admiration que lui vouent ses concitoyens, particulièrement la jeunesse. Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est ça trahir!

(Traduction)

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, il devient tout à fait manifeste qu'aucune mesure préconisée par ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre n'est digne de l'attention des libéraux tant que le Gouvernement ne l'a pas adoptée. Je conclus du discours de l'honorable député de Bonaventure (M. Arsenault) que lui au moins appuie l'aide fédérale à l'enseignement dans la mesure où le Gouvernement l'a déjà accordée. Je suis heureux de constater que le Gouvernement accorde une certaine aide. Nous appelons de nos vœux le jour où l'aide fédérale à l'enseignement sera augmentée et jugée alors aussi acceptable par les députés libéraux que l'aide restreinte déjà approuvée.

En prenant la parole je ne songeais pas à parler de la question d'aide fédérale. Déjà ici j'ai exprimé mes opinions à ce sujet. Aujourd'hui j'ai voulu appuyer le sous-amendement proposé par le député d'Acadia (M. Quelch) qui se lit ainsi:

Nous déplorons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas dédommagé les bénéficiaires de l'allocation aux anciens combattants de la hausse du coût de la vie, par une majoration appropriée de l'allocation.

Nous savons apprécier,—et je suis sûr que tous les anciens combattants du pays le savent aussi,—l'augmentation des pensions d'invalidité annoncée, il y a quelques jours, par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe). Comme un député l'a déjà dit à la Chambre cet après-midi, le Gouvernement aurait montré plus de bonne volonté s'il avait accordé cette augmentation l'an dernier, quand les anciens combattants l'ont demandée, ou même au début de la présente session. Il n'y a pas moyen d'en douter, quand il a préparé le discours du trône, le Gouverne-

ment n'avait pas la moindre intention de présenter une loi au cours de la présente session. Il n'avait sûrement pris aucune décision à ce sujet. Quand les membres de l'opposition ont pressé le Gouvernement, le ministre nous a finalement annoncé, après deux ou trois semaines, qu'on présenterait une mesure durant la présente session. Même à ce moment-là, il a semblé que le Gouvernement n'avait pas encore décidé quel serait le montant de l'augmentation. Le ministre ne pouvait pas nous le dire, et ce n'est qu'après que l'opposition eût pressé le Gouvernement durant une autre semaine que nous avons finalement appris quelle serait la valeur de l'augmentation.

Il est difficile de comprendre pourquoi un Gouvernement qui, de sa propre initiative, porte un tel intérêt aux fonctionnaires du gouvernement qui retirent des revenus élevés doit être pressé par l'opposition et les anciens combattants de tout le pays avant de s'intéresser aux anciens combattants. Il a fallu faire la même chose au cours des ans à l'égard de la pension de vieillesse. Il est difficile de comprendre pourquoi un Gouvernement qui est si disposé, en certaines circonstances et de sa propre initiative, à pourvoir des gens de biens dont ils n'ont pas besoin, est si hésitant à accorder quelque chose aux vieillards pensionnés et aux anciens combattants, à tel point qu'il faut le pousser à agir. Aucune raison valable ne peut expliquer pourquoi le Gouvernement ne nous dit pas à la présente session qu'il présentera une mesure pour améliorer la situation des anciens combattants titulaires d'allocations. Il n'existe aucune raison valable de ne pas présenter ce projet de loi durant la présente session et de n'accorder aux ex-militaires que la vague promesse de la création d'un comité à la prochaine session. Quel soulagement cela apportera-t-il, cet hiver, aux anciens combattants et à leurs enfants affamés? Lorsque certains de ces ex-militaires âgés qui sont dans le besoin, eux et leurs famille, feuilleteront le *hansard* et y liront que le ministre leur a promis d'établir un comité à la prochaine session, je suis sûr qu'ils y trouveront beaucoup de réconfort. C'est ce genre de réconfort que le Gouvernement offre aux titulaires de l'allocation aux anciens combattants.

Le Gouvernement aurait manifesté beaucoup plus de condescendance envers ces anciens combattants, s'il avait annoncé, dans le discours du trône, qu'il augmenterait la pension d'invalidité et l'allocation aux ex-militaires au cours de la présente session, et s'il avait présenté sa mesure plus tôt et y avait mentionné exactement ce que seraient ces augmentations. Il ne se serait pas alors exposé aux critiques qu'on lui a adressées d'un bout à l'autre du pays. Les gens lui ont reproché